



Cabinet du Maire  
Tél. : 03.88.49.98.41  
e-mail : cabinet@obernai.fr  
N. Réf. : BF/MV n°32

Monsieur Jean-Louis GREVET  
Président de PERCEVA  
32 avenue de l'Opéra  
75002 PARIS

Lettre recommandée

Obernai, le 15 mars 2017

Monsieur le Président,

Suite à ma sollicitation, vous avez accepté de me recevoir dans vos bureaux à Paris, le mardi 7 mars dernier, pour évoquer ensemble la situation de l'entreprise SUPRA, en présence de Monsieur Alberto MORGANDO, Président du Directoire de SUPRA et Monsieur Franck BECKER, Directeur Général Adjoint de l'ADIRA.

SUPRA SA est une entreprise Obernoise fondée par la famille BLUM, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements de chauffage destinés aux particuliers. Cette entreprise, grâce aux talents et aux savoir-faire de ses employés successifs, a participé depuis des décennies à l'essor économique de notre belle Ville d'OBERNAI.

SUPRA a connu ces dernières années, une baisse d'activités eu égard à une conjoncture défavorable, due notamment aux conditions météorologiques. Vous avez confié la direction de l'entreprise à Monsieur Alberto MORGANDO, Président du Directoire, pour étayer des solutions pérennes pour l'entreprise, notamment en développant de nouveaux produits en adéquation avec la demande des particuliers. Nous souhaitons bien entendu que cette stratégie porte ses fruits le plus rapidement possible.

La situation préoccupante a conduit l'entreprise à faire l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis septembre 2016.

Lors de notre réunion de travail, vous nous avez clairement affirmé l'attachement de PERCEVA vis-à-vis de SUPRA et la volonté de pérenniser au mieux les activités de cette entreprise à OBERNAI.

Aussi, comme j'ai pu vous l'exprimer, j'ai immédiatement pris les initiatives suivantes pour :

- étudier la possibilité d'un partenariat avec ALSABAIL (lease-back) pour le site : malheureusement, cette hypothèse a été écartée eu égard aux statuts même d'ALSABAIL, qui sont « contraints » dans le cadre de ses missions et objectifs bien définis ;

↳



- envisager une solution de mise en place d'une avance remboursable : ceci est juridiquement impossible, la commune n'est en aucun cas compétente en premier rang pour ce type de dispositif (*Code Général des Collectivités Territoriales*).

**Extrêmement préoccupés par l'avenir de SUPRA et soucieux du devenir de ses employés, nous vous soumettons par la présente, sous réserve de vérifications juridiques, la proposition d'acquisition par la Ville d'OBERNAI du site SUPRA à OBERNAI (emprise + ensemble des bâtiments) situé 28 rue du Général Leclerc, pour une contenance de 323,55 ares, au prix d'un million d'euros.**

Cette proposition est conditionnée par :

- l'approbation par le Conseil Municipal d'OBERNAI,
- l'approbation par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, celle-ci ayant compétence en matière de développement économique,
- l'obtention de l'avis favorable des services de l'Etat en charge du contrôle de légalité,
- l'obtention de tous les diagnostics obligatoires (amiante, électrique, plomb...),
- la levée des nantissements qui grèvent actuellement le site.

Cette proposition est bien entendu conditionnée par :

- la communication à la Ville d'OBERNAI de la stratégie que PERCEVA souhaite déployer afin de pérenniser l'entreprise SUPRA sur le territoire,
- la communication à la Ville d'OBERNAI des engagements financiers que PERCEVA accepte de consentir à SUPRA pour lui permettre de poursuivre le plan de redressement envisagé et ainsi maintenir le plus grand nombre d'emplois sur site.

Ces préalables remplis, nous sommes disposés à évoquer dans les meilleurs délais, les éléments de cette proposition, y compris un dispositif de loyer « modéré » en adéquation avec les enjeux décrits.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche tout à fait exceptionnelle eu égard à l'attachement de la Ville d'OBERNAI et des Terres de Sainte Odile à ce fleuron industriel et à la volonté de préserver le plus grand nombre d'emplois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement,*

Bernard FISCHER



*Maire d'Obernai  
Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin*